



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 11 décembre 2023

tenue au bâtiment communal de Chevroux

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, salue les personnes présentes et passe la parole à **Madame Sabra Chuard**, secrétaire, pour procéder à l'appel nominal.

33 membres sont présents, 20 membres sont excusés, 9 membres sont absents.

Selon l'article 47 du Règlement du Conseil général, « Le Conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment le tiers du nombre total de ses membres ». Le nombre total des membres du Conseil général étant, à ce jour, de 62, le quorum est fixé à 21 membres présents.

Le quorum étant atteint et le Conseil pouvant délibérer valablement, **la Présidente**, au nom du bureau du Conseil Général, souhaite la bienvenue à chacune et chacun, salue les membres de la Municipalité ainsi que le boursier et souhaite à tous et à toutes une excellente assemblée.

Elle demande à ce que le membre qui prendra la parole veuille bien se lever et annoncer clairement son nom et prénom. Elle rappelle également que la séance sera enregistrée et effacée après approbation du procès-verbal.

L'ordre du jour ayant été envoyé avec la convocation, **la Présidente** demande si quelqu'un en souhaite la modification. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

Ordre du jour

1. Démissions / admissions et assermentations
2. Procès-verbal de la séance du lundi 9 octobre 2023
3. Communications du bureau du Conseil général
4. Préavis municipal n° 09/2023 – Budget communal – Année 2024
5. Communications de la Municipalité
6. Propositions individuelles et divers

Point 1 : Démissions / admissions et assermentations

À ce jour, le bureau du Conseil Général n'a reçu aucune demande d'admission, de ce fait pas d'assermentation, ni aucune démission. **La Présidente** remercie chacun de vouloir continuer à travailler et à œuvrer pour la commune.

Elle informe, afin que chacun soit au courant, que pour les personnes qui ont été absentes sans excuse depuis plusieurs fois, un courrier leur a été envoyé afin de les informer du nouveau règlement de la loi sur les communes qui stipule que seules deux absences consécutives sans excuse valable sont autorisées, et qu'ensuite, les personnes sont réputées démissionnaires.

Suite à certains courriers, des personnes sont présentes ce soir ou s'étaient excusées mais n'avaient pas été notées comme telles, puis pour d'autres, **la Présidente** attend la fin de la séance afin de voir si elles arrivent ou si elles seront tracées de la liste des membres.

Point 2 : Procès-verbal de la séance du lundi 9 octobre 2023

Une copie du procès-verbal a été envoyée avec la convocation. **La Présidente** demande si quelqu'un en souhaite la lecture. N'étant pas le cas, elle demande alors si quelqu'un en souhaite la modification.

À cet effet, **M. Michaël Guggi** se réfère à la communication n° 3 dudit procès-verbal mentionnant la « séance IV » pour la séance du 11 décembre 2023 alors qu'il n'y a eu que trois séances effectives, et si dans ce cas, les séances annulées comptent tout de même. **La Présidente** confirme que, bien que la « séance I » de 2023 ait été annulée, elle est comptée. Ainsi, la séance du 11 décembre 2023 est donc bien la « séance IV ».

Ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, ni d'abstention ou d'avis contraire, le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Communications du bureau du Conseil général

Communication n° 1 : Séances du Conseil général 2024

La Présidente annonce les dates affichées des prochaines séances en 2024 et remercie l'assemblée de les noter et de les réserver :

- Lundi 29 janvier 2024 Séance extraordinaire
- Lundi 25 mars 2024 Séance I
- Lundi 24 juin 2024 Séance II
- Lundi 7 octobre 2024 Séance III
- Lundi 9 décembre 2024 Séance IV

Comme il peut être constaté, une séance extraordinaire a été ajoutée en janvier. Afin de pouvoir mener à bien et au plus vite les conditions d'utilisation de la place de parc du port, la Municipalité a demandé cette séance supplémentaire. En effet, les délais de commande du nouveau matériel et de vérification par le canton du nouveau règlement ne lui permet pas d'attendre la séance du mois de mars, sinon le parking ne sera pas prêt pour l'été.

Afin de gagner du temps, **La Présidente** en profite directement pour demander à l'assemblée de nommer trois personnes pour la commission ad hoc afin d'étudier ce préavis, de s'entretenir avec la Municipalité et de rédiger le rapport pour le Conseil entre le 21 décembre 2023 et le 25 janvier 2024 (deux semaines hors vacances).

La Présidente laisse un peu de temps à chacun pour y réfléchir et reviendra sur le sujet plus tard pour la nomination des trois personnes, si possible durant la séance présente, ce qui serait simplifié et lui évitera de prendre contact ensuite individuellement avec chaque personne le lendemain.

Elle informe qu'en plus du règlement pour le parking, un deuxième règlement sera ajouté, celui de la location de la cantine, dont quelques petites modifications ont été apportées.

Elle propose que ce soit la même commission précitée qui s'en occupe également, et reviendra donc sur le sujet de ladite commission plus tard comme évoqué.

Communication n° 2 : Scrutateur-scrutatrice

La Présidente informe que **M. Frédéric Gaiani** lui avait fait part de son souhait de démission de son poste de scrutateur mais qu'il accepterait de rester à disposition en cas de besoin.

Mme Soraya Maillard ayant annoncé son intérêt pour ce poste lors de sa demande d'adhésion au Conseil Général, **la Présidente** propose d'accepter cette modification et de la nommer au poste de scrutatrice suppléante.

Elle précise notamment que **Mme Soraya Maillard** a déjà officié comme scrutatrice lors des deux dernières élections, qu'elle s'est parfaitement intégrée à l'équipe du bureau et qu'elle a également parfaitement accompli les tâches qui lui ont été attribuées.

La Présidente demande alors à l'assemblée s'il y a des oppositions à cette nomination. N'étant pas le cas, elle demande que les personnes qui acceptent la nomination de **Mme Soraya Maillard** au poste de scrutatrice soient priées de se manifester en levant la main.

La nomination étant ainsi faite et sous les applaudissements de l'assemblée, **la Présidente** félicite et remercie **Mme Soraya Maillard**.

Point 4 : Préavis municipal n° 09/2023 – Budget communal – Année 2024

Mme Véronique Gut-Lacôte, présidente, donne lecture succincte dudit préavis et informe que le budget 2024 ainsi que les informations relatives au divers postes du budget ont été transmis avec la convocation.

Elle passe ensuite la parole à **M. Marcel Gut-Lacôte**, rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport.

La Présidente propose de consulter le préavis page par page et de mettre en éventuelle discussion les points évoqués :

M. Daniel Quintairos se lève, notifie sur le point du service du personnel (point 5), notamment l'augmentation salariale de 1.5 % dont il en prend note et juge opportun mais n'a pas bien compris si c'est la création de nouveau poste ou le poste de secrétaire communal.e pour cette grosse différence de 1.5%.

M. Marcel Gut-Lacôte répond selon sa compréhension, et demande au besoin l'aide de **M. Alexandre Bonny** (membre également de la commission des finances), que c'est relatif à l'augmentation du taux de 20% pour le poste du nouveau/de la nouvelle secrétaire communal.e dès l'année prochaine ainsi que pour le nouveau poste de sécurité publique concernant le parcage et amendes d'ordre. L'explication pour l'augmentation de 20% est en raison de MCH2 et tous les travaux supplémentaires qui seront à faire.

M. Michaël Guggi pose ensuite une question concernant le Château d'eau (point 7) et demande des explications sur le projet de dallage.

M. Marcel Gut-Lacôte reprend la parole et indique que, suite à l'enlèvement du toit, le projet de dallage est pour l'étanchéité du château d'eau et la conservation de sa substance et ce afin de ne pas avoir plus de frais si rien n'est fait.

M. Charle Edouard Bonny clarifie qu'étant donné que le château d'eau prenait l'eau, le sol va être étanché avec du papier carbone (papier installé avec du chalumeau), et afin d'éviter de détériorer cette couche d'étanchéité lorsqu'on marche dessus, des dalles seront posées ensuite par-dessus.

M. Michaël Guggi indique que comme c'était écrit dans les explications pour la dalle, on ne savait pas de quelle terrasse on parlait.

M. Charles Edouard Bonny explique que ce seront des plaques de 50 x 50 qui seront simplement posées par-dessus.

M. Michaël Guggi reprend pour dire que sa demande était surtout au niveau de la terrasse, et remercie pour les réponses données.

La Présidente profite, puisqu'il est actuellement évoqué le sujet des bâtiments dans le budget, de rappeler à la Municipalité que dans le procès-verbal du 19 juin 2023, il avait été demandé qu'un retour sur les finances du refuge soit donné. Elle indique que les droits de retour pour la Municipalité n'ont pas de délai mais rappelle qu'une réponse est attendue et qu'il avait été stipulé dans le procès-verbal qu'un retour sera fait pour expliquer pourquoi le refuge coûtait si cher par rapport aux revenus et frais d'entretien. Étant donné que le Municipal responsable n'était pas présent lors de cette séance et qu'il a changé depuis, **la Présidente** transmettra les informations à ce sujet à M. Denis Mayor, actuellement responsable du bâtiment, pour suite à donner.

La Présidente continue la lecture du préavis page par page et demande ensuite s'il y a des questions sur les informations données pour le budget ainsi que pour le plan des dépenses d'investissement, ce qui n'est pas le cas.

Elle lit alors le texte du Conseil Général qui est le suivant :

« En conclusion, le Conseil Général prend la décision suivante, vu le préavis municipal 09/2023 du 7 novembre 2023 relatif au budget communal pour l'année 2024, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour, le Conseil Général de Chevroux décide d'adopter le budget communal pour l'année 2024 tel que présenté. »

Le préavis est ensuite passé au vote. Ne faisant pas l'objet d'avis contraire mais d'une abstention, le préavis municipal 09/2023 est accepté à la majorité.

Avant de passer au point suivant, **la Présidente** revient sur le sujet du préavis pour le parking du port qui sera à traiter pour le mois de janvier 2024, afin de savoir si des personnes seraient intéressées pour l'étude dudit préavis.

M. Marce Gut-Lacôte pose la question si le règlement du parking du port et le règlement pour la cantine feront l'objet de préavis différents.

La Présidente confirme que ce seront bien deux préavis séparés et qu'il serait souhaitable qu'ils soient traités par la même commission.

M. Michaël Guggi, Mme Sandra Marquard ainsi que **M. Marcel Gut-Lacôte** se proposent pour composer la commission ad hoc pour les préavis précités et **Mme Véronique Gut-Lacôte**, présidente, les en remercie.

Point 5 : Communications de la Municipalité

La Présidente donne ainsi la parole au Syndic, **M. Charles Edouard Bonny**.

M. Charles Edouard Bonny tient à excuser **M. Christian Bonny**, Vice-Syndic, qui est actuellement absent pour raison de vacances et passe directement la parole à ses collègues, pour reprendre la parole à la toute fin de la séance.

En effet, hormis sur le sujet de la conduite de courantologie pour lequel il ne souhaite pas revenir à chaque fois dessus mais qui sera repris lorsqu'il y aura des informations plus concrètes, **le Syndic** n'a pas d'autre communication à formuler et passe la parole à **Mme Martine Roux**.

Mme Martine Roux donne quelques informations suivantes :

1. Sapins de Noël ; suite à la distribution des sapins qui a eu lieu samedi 09.12.23, il reste encore quelques sapins qui avait été réservés. Pour rappel, le montant de cette récolte sera utilisé pour aller chercher des cadeaux qui seront distribués à la pédiatrie du HIB pour les fêtes de Noël.
2. Santé ; elle rappelle à cet effet que les communes n'ont pas l'habitude d'avoir un dicastère santé. Membre du comité de direction du Réseau Santé Nord Broye (RSNB) et représentante pour toutes les communes de la Broye, il y a une autre représentante pour les communes de la région Nord (Cossonaye, Yverdon, etc.). Elles font toutes deux partie d'un récent groupe qui se nomme « groupe des communes » de la région pour la santé, soit 5 communes sur 126 communes représentées. Le groupe (dont **Mme Nathalie Simonin**, membre du Conseil Général, en fait partie également) a des projets mais est récent – jusqu'alors, les communes n'en avaient pas beaucoup à ce sujet – et il prend conscience que les questions y relatives sont celles que le canton ne pose pas vraiment car il n'y a pas de budget santé (en général lié au canton et pas aux communes). Néanmoins, il y a plein de choses à faire avant de faire des dépenses, notamment sur la communication, la prévention, etc. Dès 2024, il y aura plusieurs séances d'informations (peut-être par plusieurs villages) sur des dossiers très importants qui concernent tout le monde, tels que des séances DEP (dossier électronique patient) certainement une dans la région et peut-être des séances pour les directives anticipées ici ou là. Elle demande à chacun de rester informé car cela les concerne tous et le meilleur moyen d'avoir cette information à proximité est de passer par les communes, surtout dans les petits villages.
3. Social ; il y a un groupe de personnes seniors qui se rencontrent lors de cafés-croissants. Durant la séance d'octobre 2023, il a été demandé la création d'un groupe whatsapp pour la transmission d'informations ciblées, notamment celles

relayées sur les réseaux sociaux mais dont plein de membres ne sont pas inscrits dessus et zappent ainsi lesdites informations mais aussi la rencontre de ces cafés-croissants tous les deux mois. Ce groupe seniors, de 65 ans et +, a été nommé ainsi par le groupe présent (mot un plus « sexy » que aîné). Si des personnes sont intéressées à rejoindre le groupe, elle demande d'en être informée par message afin de les y inclure.

4. Naissances ; bonne nouvelle, il avait été décidé en 2022 par la Municipalité de faire un cadeau pour les naissances dès 2023 ; avec beaucoup d'impatience, les premiers bébés sont nés en octobre 2023 (famille Simon Chuard – jumeaux) ; un don d'une valeur de CHF 200.- est fait par naissance et la famille est approchée pour faire son choix sur la forme (bon heures de ménage, babysitting, ou autre).
5. Culture et loisirs ; fenêtres de l'Avent en cours actuellement ; remerciements attribués à **Mmes Aline + Marie Bonny** ainsi qu'à **M. Matthieu Wolf** pour leur super job pour la préparation des fenêtres de l'Avent, job qui n'est pas encore terminé car pour rappel, ils accueillent chacun le 24 décembre 2023 pour un apéro de l'Avent dès 10h, ce qui laisse ensuite à chacun du temps pour célébrer avec sa famille.

M. Daniel Rousseau prend la parole ensuite afin de donner la situation actuelle concernant le PACom ; les séances de conciliation sont pratiquement terminées, il reste encore une séance à traiter car la personne qui aurait dû être entendue a été hospitalisée d'urgence et une nouvelle séance, obligatoire, doit être organisée (voire en visioconférence selon la situation de santé). Pour la totalité des séances, un procès-verbal va être envoyé pour chacune d'entre elles et les personnes pourront indiquer si elles souhaitent conserver leur opposition ou non. Actuellement, il y aurait 5 à 6 personnes qui vraisemblablement vont retirer leur opposition, sous réserve de la réception de leur confirmation écrite. Les oppositions retirées le sont soit parce que la Municipalité a pu aller dans leur sens pour diverse raison ou soit parce que les personnes en ont simplement décidé ainsi. Il y a environ 15 à 17 oppositions qui seront certainement maintenues et qui seront à ce moment-là soumises au Conseil Général. Tous les procès-verbaux des séances suivront en janvier 2024, une commission sera ensuite nommée. Il est espéré que cette dernière pourra avoir la possibilité de se positionner durant l'été 2024 mais il est actuellement encore tôt pour le dire car il y a encore un certain nombre d'éléments à voir, des « aller-retour » avec la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), sachant que la Municipalité effectue les démarches aussi loin que possible afin de voir s'il y a encore des possibilités de négociation avec la DGTL, mais théoriquement, début 2024, un mouvement en avant pourra être effectué.

M. Daniel Rousseau indique finalement rester à disposition s'il persiste des questions à ce sujet.

M. Denis Mayor donne quelques information sur le futur parking et reste volontairement vague car celui-ci n'a pas encore été officiellement validé. Le système de contrôle du parking actuel sera obsolète dès l'année prochaine et Digitalparking ne pourra plus assurer la maintenance. La Municipalité profite de ce changement pour revoir l'entier du

concept de parcage de la commune. Plusieurs solutions ont été étudiées et il a été retenu un système sans barrière, soit avec horodateurs, tel qui peut être trouvé dans les communes d'Estavayer-le-Lac, Portalban, Gletterens, Payerne etc. Il y aura une amélioration d'utilisation pour les habitants et plaisanciers car cela ne nécessitera plus l'utilisation de la carte magnétique mais simplement par inscription du numéro de plaque d'immatriculation du véhicule auprès de la commune. Il a été évoqué du besoin d'un agent de contrôle afin de contrôler les paiements ainsi que pour le parcage sauvage. En effet, il y a eu beaucoup de gens qui ont pris le « mauvais pied » sur ces dernières années et il est temps maintenant de sévir. Le but est que tout soit prêt pour mai 2024.

La Présidente remercie la Municipalité pour leurs propos et leur apport d'éclaircissements sur l'avancement de leurs travaux.

Point 6 : Propositions individuelles et divers

M. Michaël Guggi pose la question concernant le budget pour la Culture et Loisirs, notamment sur les feux d'artifices du 1^{er} août et autre, et demande si la Municipalité envisage de moderniser les feux d'artifices par l'utilisation des drones (comme par ex. à Bienne) et pour aller dans le sens écologique puisque la Commune se trouve dans une zone censée être protégée.

La Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre maintenant.

Le Syndic prend la parole succinctement pour indiquer que cela n'est pas prévu de modifier cela pour 2024 mais informe qu'il est envisagé une diminution des frais pour les feux d'artifices (économie prévue de CHF 5'000.-). Le sujet sera mis en discussion en Municipalité car cette dernière s'en soucie, à savoir que le ballet de drones est assez onéreux, mais qu'il va se renseigner car n'en a encore personnellement jamais vu.

La Présidente demande s'il y a une autre intervention, question ou proposition.

M. Raymond Cuany prend la parole pour informer qu'il a remarqué que le montant attribué pour le sport dans le budget diminue graduellement. Il indique que **Mme Martine Roux** a précédemment évoqué la nécessité de garder la santé et il relève ainsi qu'il faut que les gens bougent. En effet, il n'y a plus de place de skater en bas du village, le terrain de football est dans un sale état et il espère que la Municipalité aide un peu la belle société de foot (équipes féminine, junior, 3^{ème} ligue) et qu'elle les soutient financièrement.

Mme Martine Roux répond sur la première partie évoquée par **M. Raymond Cuany**, à savoir sur la santé, sport et animations et signale qu'elle a déjà mentionné lors de la

précédente séance du Conseil Général que la Municipalité a des projets pour l'été 2024, que cette dernière ne parle pas de tout car certains projets ne sont pas encore concrétisés, signés ou que tout n'a pas encore été trouvé mais que c'est vraiment leur but. Dans ce qui est de la prévention santé, il y aura évidemment quelque chose en lien avec « bouger » et que cela reste bien sûr nécessaire pour tous, donc à mettre en place.

Le Syndic répond pour la deuxième partie et explique que la Municipalité est actuellement en pleine discussion avec les communes de Missy et Grandcour, relative à l'entretien des trois terrains de foot et la maintenance prévue sur ceux-ci sur plusieurs années. Les 3 communes discutent notamment sur la définition de la répartition des charges entre elles, plutôt proportionnelles en fonction du nombre d'habitants et des villages. Il est également évoqué le sujet pour améliorer les terrains, comme boucher les trous, car beaucoup se font mal aux chevilles, surtout les filles, sur le terrain de football à Chevroux. C'est donc un sujet en cours.

Mme Véronique Gut-Lacôte reprend la parole pour demander si une autre intervention ou proposition souhaite être donnée par un membre de l'assemblée.

N'ayant plus de réaction, elle souhaite intervenir à son tour pour remercier **M. Frédéric Gaiani** pour son poste de scrutateur qui fut fort apprécié et de bien vouloir rester disponible en cas de besoin.

Elle évoque avec sourire tous les bons moments passés entre les membres du bureau électoral et ce même quand l'activité dure toute la journée.

La Présidente remercie également **M. Samuel Danzinelli** pour la préparation et le rangement de la salle à chacune des séances du Conseil Général et profite de rebondir sur l'intervention de la Municipalité relative au PACom et propose à chacun et à chacune de réfléchir déjà pour qui serait intéressé.e à intégrer la commission ad hoc.

Au vu du sujet et du nombre de dossiers à traiter, elle signale que cinq personnes ne seront pas de trop pour former ladite commission et précise qu'il n'y aura pas de récusation si un membre de la commission, dans le cadre du PACom, serait directement concerné pour le traitement d'une opposition. La personne n'aura pas à se retirer et pourra également traiter son propre dossier d'opposition.

En cas d'intérêt, **la Présidente** prie à chacun et chacune de l'approcher.

Afin de lui laisser la parole à la toute fin comme demandé par **le Syndic**, **Mme Véronique Gut-Lacôte**, présidente, transmet alors ses divers et chaleureux remerciements à toutes les personnes présentes, notamment pour leur participation, les moments passés ensemble et leur investissement et souhaite à chacun et à chacune de joyeuses fêtes.

M. Charles Edouard Bonny, Syndic, remercie l'assemblée pour l'approbation du préavis 09/2023 du budget qui a nécessité des heures pour son établissement ainsi que pour sa confiance témoignée à la Municipalité. Il trouve néanmoins dommage qu'il n'y ait pas eu tant de questions. Il transmet également ses remerciements pour toutes les initiatives au sein du village et souhaite à tous et à toutes, au nom de la Municipalité, de belles fêtes de Noël, une année 2024 pleine de bonnes choses, et surtout la santé.

La Municipalité, comme à son accoutumée pour la dernière séance de l'année, invite chacun et chacune au caveau pour un moment de partages tout en sympathie, remercie chaque membre pour tout et réitère tous ses meilleures vœux pour l'année à venir.

La Présidente clôt ainsi la séance à 20h45.

La Présidente du Conseil :

Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :

Sabra Chuard